

Nombre de Conseillers :

- en exercice.....33
- présents.....25
- absents.....08
- votants.....32
- procurations.....07

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

27 SEP. 2023

publication en ligne le :

27 SEP. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Emmanuelle CUVEILLIER, M. Adrien GUILMAIN et Mme Corinne MASSE, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Laurence BACINO a donné procuration à Mme Nathalie BERTHET-BONGAY.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

Mme Marie-Thérèse BOUKOUYA a donné procuration à Mme Martine COUTAZ.

Mme Emmanuelle CUVEILLIER a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Adrien GUILMAIN a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à M. Jean-Philippe BRITON.

Mme Sylvie CATALANO a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 72 Acquisition foncière - Commune d'EPAGNY METZ-TESSY / Monsieur CHATENOUD Daniel - lieudit "Au Blanc Chat" :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur CHATENOUD Daniel de vendre la parcelle cadastrée à la section 181 AH sous le numéro 44 sise au lieudit "Au Blanc Chat", d'une superficie de 3 480 m², telle que figurée sous teinte jaune au plan ci-annexé (annexe 1) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de se porter acquéreur dudit tènement ;

CONSIDÉRANT que la valeur vénale de ladite parcelle peut être évaluée à 1,20 € le m² eu égard à son classement en zone N "zone naturelle et forestière" au Plan Local d'Urbanisme du secteur de Metz-Tessy et sa nature de pré ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PORTER ACQUÉREUR de la parcelle cadastrée 181 AH 44 telle que figurée sous teinte jaune au plan ci-annexé (annexe 1), sise au lieudit "Au Blanc Chat", d'une superficie de 3 480 m², au prix de 1,20 € le m² soit 4 176,00 €.

DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais afférents (frais notariés).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la régularisation de ce dossier par acte authentique ainsi que tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



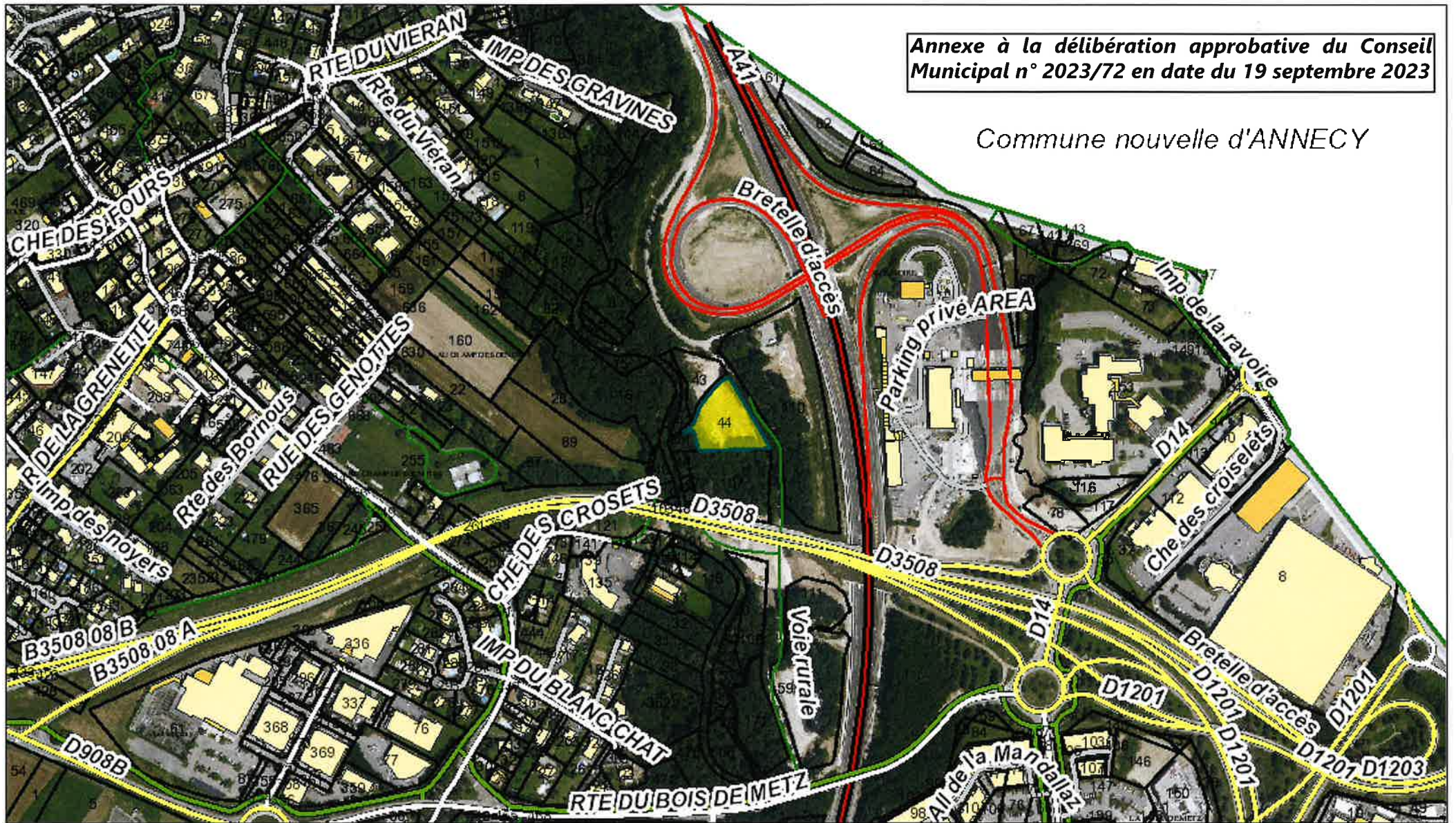
Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Sylvie CATALANO.

Annexe à la délibération approbative du Conseil Municipal n° 2023/72 en date du 19 septembre 2023

Commune nouvelle d'ANNECY



Légende

 Parcelle